



Pessac, le 13 décembre 2013

N/Réf : FscqP-2013-28

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 octobre 2013 au Moulin de Noès à 20h30

Participants :

Mmes Françoise Lafon (Sardine), Irène Monlun et Nicole Valet (Casino)

MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Jacques Da-Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Jean-Pierre Stahl (Casino), Serge Poplimont (3M-Bourgailh), Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Raymond Delcroix (Les Échoppes–Le Vallon), Jean-Marc Bordin (La Paillère-Compostelle), Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération), Philippe Cernier et Patrick Hebiès (Noès), Jean-Claude Juzan, Pierre Cauhapé (Le Monteil), Michel Kwiatkowski (Le Monteil et Fédération), Jean-Claude Limousin (Cap de Bos), Roger Lévy (France et environnants), Bernard Rose (Bourg), Serge Sabourin (Toctoucau), Yves Schmidt (Fédération)

Absents excusés : Serge Degueil (Magonty)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 mai 2013 ;
- Calendrier des assemblées générales ;
- Bilan de l'épisode pluvieux du 26 juillet ;
- Limites de quartier ;
- PLU 3.1 ;
- Déplacements [tram, train, vélos, piétons...] ;
- Règlement local de publicité intercommunal, signalétique... ;
- Aide aux quartiers et musique dans les quartiers ;
- Lien avec C2D Pessac ;
- Projet SAVE ;
- Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 mai 2013

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 21 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Calendrier des assemblées générales ;

Un tour de table permet à chaque quartier d'annoncer la date de l'assemblée générale, lorsque cette dernière est fixée.

Sardine : 30/11/2013

Noès : 07/12/2013

Toctoucau : 11/01/2014 à 16h30

Chiquet-Fontaudin : 17/01/2014 à 19h

Cap de Bos : 18/01/2014 à 9h

Le Monteil : 18/01/2014 à 15h

La Paillère-Compostelle : 25/01/2014

Les Échoppes–Le Vallon : 26/01/2014 à 10h

Casino : 01/02/2014*

France et environnants : 08/02/2014

3M-Bourgailh : 08/02/2014

* Jean-Pierre Stahl a modifié cette date : l'assemblée générale du quartier Casino est reportée au 08/02/2014

Il manque les dates des quartiers Pessac-Bourg, CCLAPS, Brivazac-Candau et Magonty, ainsi que la Fédération.

3. Bilan de l'épisode pluvieux du 26 juillet

La Ville a demandé aux quartiers dont les habitants ont subi des dommages du fait de la grande quantité d'eau qui s'est abattue sur la commune dans la nuit du 26 au 27 juillet 2013 d'en établir une liste. Elle a prévu d'en adresser une copie à la CUB.

Dominique Lestynek (Fédération) demande que les quartiers, pour appuyer la démarche de la Ville, transmettent par message à la Fédération - qui les communiquera au service de l'eau de la CUB - leurs observations, les dysfonctionnements relevés sur les réseaux, les éventuelles mesures prises par la CUB ces dernières années ou encore l'absence d'entretien, des déversements inappropriés, etc.

Le quartier de Noès a fourni une liste détaillée.

Raymond Delcroix (Les Échoppes–Le Vallon) informe que dans son quartier, une rue a été inondée, ce qui a provoqué le déplacement de cinq voitures. Il signale un débordement du Peugue à Verthamon dans un secteur où le ruisseau a été détourné de son cours.

Dominique Lestynek (Fédération) observe que la nature reprend toujours ses droits.

Jean-Claude Juzan (Le Monteil) cite le cas d'un secteur situé sur l'avenue Paul Montagne, au niveau de la résidence La Commanderie du Pape où l'eau s'engouffre dans un réseau d'assainissement privé, provoquant une inondation. Le problème a déjà été signalé à la CUB : un employé communautaire s'est déplacé, mais rien n'a été fait par la suite.

Dominique Lestynek (Fédération) observe que, là encore, la nature reprend ses droits : on a laissé construire sur des terrains plantés de peupliers, près des sources de l'ancien ruisseau le Madran !

Jean-Claude Limousin (Cap de Bos) constate que le réseau d'évacuation est sous-dimensionné dans la résidence Santa-Monica. Les eaux pluviales ravinent les trottoirs, ce qui provoque l'obstruction des réseaux d'assainissement. Au passage, il signale que le plan d'eau du Bois des Sources du Peugue a atteint un niveau impressionnant, puisque les bancs situés sur les berges baignaient dans l'eau !

Pour **Jacques Da Rold** (Chiquet-Fontaudin) il n'y a pas eu de problème majeur dans son quartier. Il note cependant qu'il y a eu des accumulations de déchets végétaux en raison du manque d'entretien des caniveaux et des fossés.

4. Limites des quartiers

Dominique Lestynek informe le conseil d'administration que quatre quartiers ont modifié leurs limites dans un but de rationalisation. Il s'agit :

- des quartiers Pessac-Bourg et Chiquet-Fontaudin, avec une limite commune constituée

par la voie ferrée Bordeaux-Arcachon, le Bourg intégrant le secteur compris entre celle-ci et les rues Chateaubriand, Jean-Jaurès et Pont-de-Chiquet ;

- des quartiers La Paillère-Compostelle, Brivazac-Candau et Chiquet-Fontaudin avec une limite commune avec le quartier La Paillère-Compostelle constituée par la ligne de tramway B, pour Chiquet-Fontaudin du rond-point Unitec à l'allée Ausone et pour Brivazac-Candau de l'allée Ausone à l'avenue Pey-Berland,

Deux courriers ont été adressés à la Ville pour l'informer de ces modifications.

D'autres quartiers évoquent des limites qu'ils aimeraient voir modifiées. Il s'agit des quartiers Cap de Bos avec l'avenue de la Californie et 3M-Bourgailh.

Dominique Lestynek rappelle que les négociations doivent se faire en dehors des réunions du conseil d'administration qui se contentera de les entériner après accord des quartiers concernés en liaison avec la Fédération.

Serge Poplimont (3M-Bourhailh) signale des erreurs sur le nouveau plan édité par la Ville.

5. PLU3.1 et déplacements

Dominique Lestynek rappelle que la synthèse réalisée par Jacques Da Rold à partir des réflexions des quartiers a été diffusée à la Ville, à la CUB et au Conseil général. Il commente le schéma des déplacements proposés par la Fédération consistant notamment à la jonction sur la zone aéroportuaire des lignes de tramway B (de l'Alouette vers l'aéroport) et A (des 4 chemins à Mérignac vers l'aéroport). Il s'agit d'un vrai projet d'intérêt communautaire (voir annexe).

Suit un long débat sur l'opportunité d'un tramway ou d'un bus en site propre le long de la rocade pour relier la zone aéroportuaire à la gare de l'Alouette.

Jean-Pierre Stahl (Casino) regrette que le projet d'une résidence hôtelière de qualité dans le Centre ait été abandonné. Cette lacune est particulièrement pénalisante à l'occasion du Festival du film d'histoire où la Ville doit faire appel à la bonne volonté des propriétaires du quartier Casino pour héberger les hôtes de marque. Il regrette également la hauteur des immeubles qui seront construits dans l'Îlot 8 qui risque de défigurer son quartier.

Dominique Lestynek indique que le projet de l'îlot 8 n'est pas encore abouti, que la proposition d'une résidence hôtelière de qualité a été formulé par le Bourg et avoue n'avoir pas de « religion » sur le sujet de la hauteur dont la résidence de « l'île verte » (5 niveaux, en retrait de la rue, avec un magnifique parc à l'arrière aux abords de la grande pièce d'eau occupant l'ancien lit du Madran) constitue une référence de grande qualité. En revanche le quartier est opposé aux maisons de ville, en rez-de-chaussée ou même avec seulement un étage, directement sur rue dans les zones résidentielles. La densification du Centre ville impose comme contrainte le respect de la qualité de vie des habitants dans un environnement naturel préservé ou restitué !

6. Règlement local de publicité

Dominique Lestynek rappelle que le règlement local de publicité actuel est contesté par les publicitaires et que le futur règlement sera de la compétence de la CUB. Il juge inacceptable la multiplication des réglottes qui entraîne une saturation de l'information et la rend inefficace. Elles ne devraient être utilisées que pour signaler les lieux importants.

Jacques Da Rold constate que certains lieux ne sont pas signalés et rapporte que la Ville répond que la mise en place de nouvelles réglottes est payante.

7. Aide aux quartiers et Musique dans les quartiers

Notre trésorier **Michel Kwiatkowski** rappelle que les demandes relatives à ces deux subventions sont à lui adresser dans les meilleurs délais, la limite étant fixée au 1^{er} novembre 2013.

8. Lien avec le C2D de Pessac

Jacques Da Rold, président du C2D, informe les conseillers que le rapport sur le bien-être à Pessac est en cours de finalisation.

L'ensemble des participants regrette le manque d'animation du centre-ville et l'absence de lieux de restauration convivial dans le centre ville le soir.

9. Projets SAVE

Les conseillers qui ont assisté à la présentation du projet SAVE qui s'est déroulé le 14 octobre à la Médiathèque ont apprécié la qualité des exposés. Aucune réponse n'a été apportée quant au devenir du parc zoologique actuel ni aux aménagements nécessaires pour transporter les visiteurs.

10. Questions diverses

Françoise Lafon (Sardine) soulève le problème de la diffusion de l'information émise par la Ville ou la CUB (travaux du tramway par exemple), les associations et les comités de quartiers qui arrive au bureau du comité de quartier : elle n'a pas les moyens matériels ni financiers pour réaliser les tirages pour informer les habitants du quartier et ne dispose pas d'un carnet d'adresses Internet susceptible d'informer par Internet ses adhérents.

Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à ce problème.

Jean-Claude Juzan signale que le film sur la cité Frugès passera le samedi 19 octobre 2013 su FR3. Il dure 52 minutes. Ce film, qui a été projeté à la Médiathèque début octobre, appelle un certain nombre de commentaires sur des éléments qui n'ont pas été pris en compte dans la réalisation du film, notamment sur le rôle de la Ville et du comité de quartier pour la défense de ses habitants.

Serge Sabourin (Toctoucau) annonce qu'il a été contacté par un candidat aux prochaines élections municipales. Il demande quelle est la conduite à tenir.

Dominique Lestynek répond que chaque syndicat ou comité de quartier est libre de convoquer des membres de son conseil d'administration pour participer à de tels entretiens qui sont l'occasion de faire connaître les demandes et projets des quartiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 23h15

Annexe

Schéma des déplacements proposés par la Fédération

